

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 2 mai 2022, à 19 heures 30, à la salle municipale, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 98-2022.

Nature et effets :

- La demande consiste à autoriser la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 160,49 mètres carrés, d'une largeur de 10.97 mètres et d'une hauteur de 7.46 mètres. Selon le règlement de zonage #356-2011, article 166 et 167, la superficie maximale est fixée à 100 mètres carrés, la largeur maximale est fixée à 10 mètres et la hauteur maximale est fixée à 6 mètres.

Identification du site concerné :

- 74, rang Bellevue, lot 4 667 100 du cadastre officiel, zone A-333.

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 2 du mois de mai, à 19 heures 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 11 avril 2022.



Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière